



Assemblée communale ordinaire du 21 avril 2009

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2008 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes du Foyer St-Joseph 2008
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2008
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) comptes d'investissements
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
4. Foyer St-Joseph : budget complémentaire 2009 pour réfection des volets et fenêtres et pour matériel informatique
5. Approbation du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces
6. Commission communale des naturalisations : nomination des membres
7. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 37 personnes dont 1 arrivant après l'approbation du procès-verbal et 1 en cours de lecture des comptes communaux 2008

Scrutateurs Delabays Philippe et Uldry Jacques

Mardi 21 avril 2009, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 9 avril 2009.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2008

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Remarques : aucune

Approbation : le procès-verbal est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

► 2. Comptes du Foyer St-Joseph 2008

a) Présentation

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation des comptes 2008 du Foyer St-Joseph qui se soldent par un bénéfice de Fr. 453.28 après amortissements extraordinaires et provisions.

b) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2008 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Remarques : aucune

c) Approbation

Les comptes 2008 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à raison de 35 oui et 1 abstention.

► 3. Comptes communaux 2008

a) comptes de fonctionnement

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration / charges Fr. 404'389.10 / produits Fr. 100'658.-

Assemblées, conseil communal : jetons du conseil communal Fr. 6'500.- moins élevés qu'au budget.
Administration générale : excellente tenue de ce poste par rapport au budget.

1. Ordre public / charges Fr. 87'585,35 / produits Fr. 71'353.50

Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Police du feu : en charges, la solde des pompiers et l'achat de matériel; en produits, les taxes d'exemption et la subvention ECAB pour l'achat de matériel.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacement des abris PC. Le remboursement de prêts bancaires soulage ce poste de plus de Fr. 6'000.-.

2. Enseignement et formation / charges Fr. 1'038'983.05 / produits Fr. 158'242.00

École enfantine : participation aux dépenses cantonales.

Cycle scolaire obligatoire : Fr. 90'000.00 pour le CO2 (encore pour les 27 prochaines années). Les recettes sont constituées essentiellement du remboursement cantonal pour l'achat et les frais des bus scolaires.

Écoles spécialisées : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie.

Formation professionnelle : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

Bâtiments scolaires : les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs / charges Fr. 140'853.35 / produits Fr. 6'560.30



Les tailles communales étant entièrement amorties depuis le bouclage des comptes 2007, ce poste est soulagé de plus de Fr. 23'000.-.

4. Santé / charges Fr. 345'235,10 / produits Fr. 19'376,05

M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

5. Affaires sociales / charges Fr. 410'271,85 / produits Fr. 11'209,70

Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

Homes : au vu de l'excellent exercice réalisé par le Foyer St-Joseph, aucun déficit n'a dû être reporté dans les comptes communaux.

Assistance : concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère

6. Transports et communications / charges Fr. 308'997,65 / produits Fr. 78'827,70

Les frais liés au déneigement se montent à Fr. 52'500.- pour un budget prévu à Fr. 40'000.-. L'entretien des routes a coûté Fr. 10'000.-.

La facturation du service à des tiers correspond à la ventilation des heures effectuées par l'employé communal pour les autres dicastères, principalement l'entretien des bâtiments communaux.

7. Environnement / charges Fr. 550'552,10 / produits Fr. 515'330,45

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Ordures ménagères : le taux de couverture par des taxes est de 92,35%.

8. Economie / charges Fr. 26'564,95 / produits Fr. 49'216,55

L'exercice 2008 du Triage forestier du bassin de la Sionge a généré un bénéfice pour notre commune de Fr. 21'000.-.

9. Finances et impôts / charges Fr. 976'936,60 / produits Fr. 3'296'868,45

Les recettes proviennent principalement de l'impôt et plus particulièrement celui des personnes physiques. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente la moitié des recettes.

Pour conclure, il est à relever que les comptes de fonctionnement 2008 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 17'273,60.- après amortissements extraordinaires de Fr. 568'825.-. Cet excellent exercice s'explique par des rentrées extraordinaires au niveau des gains immobiliers et des charges liées globalement moins élevées qu'initialement annoncé par les Services de l'état. Bénéfice sur les ventes de terrains : Fr. 332'053.-.

b) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2008 de fonctionnement tels qu'ils ont été présentés.

La discussion est ouverte : aucune remarque

c) approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2008 sont approuvés à raison de 29 oui et 8 abstentions (conseillers communaux et boursière).

d) Comptes d'investissement 2008

Administration :

L'adhésion d'un nombre plus important de communes à l'association CommuNet a permis une négociation plus avantageuse du nouveau logiciel communal, à savoir Fr. 46'980,35 au lieu des Fr. 60'000.- prévus au budget.

Ordre public :



Le montant de Fr. 393.- représente les quelques derniers francs affectés à la construction de l'abri PC de Maules.

Transports et communications :

Fr. 65'000.- pour le tracteur de l'édilité.

Aménagement du quartier En l'Haut-des-Roches

Epuration : Fr. 70'700.-

Autres travaux : Fr. 466'078.-

Ventes de terrain : Fr. 412'757.-

Construction de canalisations :

Les travaux du collecteur EU du Hameau de Treyfayes sont arrivés à terme et les taxes de raccordement ont pu être facturées.

Economie :

L'entier des travaux concernant les pistes forestières n'a pu être réalisé en 2008. Le solde sera reporté dans les comptes 2009.

Finances et impôts :

Les ventes de terrains dans le quartier En l'Haut-des-Roches à Romanens ont rapporté plus de Fr. 513'000.-.

La commune boucle avec un excédent de produits d'investissement de Fr. 316'380.- pour un total de charges de Fr. 353'229,25.

e) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2008 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions : aucune

f) approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissements 2008 sont approuvés à raison de 29 oui et 8 abstentions (conseillers communaux et boursière).

► 4. Foyer St-Joseph : budget complémentaire 2009 pour réfection des volets et fenêtres et pour matériel informatique

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux. Le budget complémentaire est constitué comme suit :

Réfection des volets : Fr. 17'045,80

Réfection des fenêtres : Fr. 22'857,20

Mise en réseau de l'informatique : Fr. 10'000.—

Achat d'un défibrillateur cardiaque : Fr. 4'097.—

Ces postes seront financés par une dissolution de réserves de Fr. 54'000.-.

Remarques : aucune

Votation : Le budget complémentaire 2009 du Foyer St-Joseph est accepté à raison de 36 oui et 1 abstention



► 5. Approbation du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces

Les commerces spécialisés dans l'alimentation ainsi que les kiosques, les commerces de fleurs, les shops de stations d'essence ou encore les expositions d'objets d'art peuvent être ouverts le dimanche à condition que la commune le prévoie dans un règlement de portée générale. Le règlement soumis aujourd'hui à l'approbation de l'assemblée n'a pour but que l'officialisation de la situation actuelle des commerces de la commune.

Remarques : aucune

Votation : le règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces est accepté à l'unanimité

► 6. Commission communale des naturalisations : nomination des membres

Selon l'article 34 LDCF, chaque commune doit impérativement instituer une Commission de naturalisations, composée d'au minimum 5 personnes, lesquelles doivent être choisies parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune et élues par l'assemblée communale.

A la suite du tout-ménage adressé récemment à la population, les personnes suivantes ont souhaité faire partie de cette commission : Frossard Sébastien, Donzallaz Georges (Sâles), Pasquier Line, Heusch François, Müller Menoud Chantal, Liard Lucienne et Alonso Ramon.

Le Conseil communal soutient ces candidatures et propose la votation en bloc de cette commission.

Remarques : aucune

Votation : Les membres de la commission communale de naturalisation sont nommés en bloc à raison de 36 oui et 1 abstention.

► 7. Divers

Bus pyjama : M. le Syndic informe la population que le service de bus pyjama est entré en fonction le 6 mars 2009. Ce service est déjà bien fréquenté par les jeunes de la commune. Il rappelle que cette prestation est financée par les communes gruériennes via l'ARG.

Gens du voyage : Olivier Allaman projette au beamer la coupure de presse de La Liberté du jeudi 26 mars 2009. Aujourd'hui, l'Office fédéral des routes doit statuer sur l'autorisation ou non d'aménager un accès par l'aire de repos de l'autoroute. Une décision finale sera prise lors de la prochaine session d'été. La commune n'a pas eu beaucoup plus d'informations que celles parues dans la presse.

Office de poste de Sâles : Sâles fait partie de la liste des offices voués à être supprimés. Le Conseil fera tout son possible pour maintenir cette office mais sa marge de manœuvre est faible. Le Conseil rencontrera un responsable de La Poste Suisse d'ici mai-juin 2009 pour faire le point et voir quelles sont les alternatives possibles.

Accueil extra-scolaire : La parole est donnée à Mme Corinne Romanens Menoud, présidente de l'AES et M. Thierry Monod, vice-président, qui projettent une présentation faisant le point sur l'historique de la mise sur pied de ce service et sur les résultats obtenus depuis son entrée en fonction à la rentrée scolaire 2008.

Déneigement : Guy Savary tient à remercier M. Gaby Pasquier, employé communal, pour l'énorme travail fourni durant l'hiver dernier particulièrement long et rigoureux. Il adresse également ses remerciements aux deux personnes qui assurent le déneigement de nos villages.

La parole est donnée à l'assemblée :



Müller Menoud Chantal : estime qu'il n'est pas normal que des jeunes qui sont en formation ou en séjour linguistique à l'extérieur de la commune doivent tout de même payer une taxe déchets.

Allaman Olivier : il s'agit de l'application du règlement en vigueur. Ce point pourra toutefois être revu à l'occasion d'une révision de ce règlement.

Frossard Sébastien : revient sur la problématique de l'éclairage publique

Savary Guy : nous avons adressé un courrier au Groupe E qui ne nous a pas encore répondu. Un rappel leur sera adressé.

Frossard Sébastien : encourage la commune à voir avec Le Pâquier puisque ces derniers ont réussi à trouver une solution.

Mazzocato Marie-Rose : demande un complément d'informations concernant les emballages en plastique ?

Menoud Samuel : les plastiques non souillés peuvent être amenés à la déchetterie mais les autres doivent être évacués en sacs poubelle.

Pasquier Gaby : dans certaines communes, plusieurs bennes sont à disposition pour les plastiques durs mais pas à Sâles. Normalement ce qui entre dans une poubelle doit dans un sac poubelle.

Allaman Olivier : la commune a déjà publié un dépliant sur ce sujet. L'information sera remise dans le prochain bulletin communal.

Romanens Menoud Corinne : propose que la commune s'intéresse aux filières de recyclage.

Menoud Samuel : a contacté une entreprise spécialisée mais, dû à la négligence de tri des gens, cela exige qu'une 2^{ème} personne effectue un nouveau tri à la déchetterie. Cette filière est donc coûteuse et peu probante.

Menoud Charly : constate que les routes du quartier des Mosses sont devenues un terrain de jeu pour les enfants. Comment ralentir le trafic pour sécuriser le quartier ?

Brodard Charly : constate effectivement quelques exagérations de la part de certains conducteurs. Nous allons nous pencher sur ce point également pour les autres quartiers résidentiels.

Ruffieux Jean-José : informe qu'une journée porte ouverte faisant suite aux travaux d'agrandissement du Foyer St-Joseph déroulera le 05.09.09

Donzallaz Georges : indique que la route menant à la cabane de l'Essert mériterait une réfection.

Savary Guy : les routes communales ont énormément souffert l'hiver passé. Une vision locale de l'ensemble du réseau routier communal aura prochainement lieu et des travaux de réparation seront effectués.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h20 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic